

**Aucune suppression d'emploi, maintien en poste des CDD et des prestataires, maintien de toutes les activités sur place, maintien de toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, dans l'UES.**

« *Le nombre de réclamations augmente, en 2009 + 26 %, en 2010 + 6,8%. 1 client sur 4 se plaint d'une erreur, 1 client sur 4 n'est pas d'accord avec la position de Generali, 1 client sur 5 n'a reçu aucune réponse à sa demande ....* »

Voilà les informations qui s'affichent sur l'intranet pour culpabiliser les salariés, pour les soumettre à une nouvelle campagne d'appels mystères, pour leur promettre, en lieu et place d'augmentations de salaire, une prime d'intéressement qui, rappelons-le était égale à zéro l'an dernier ... Tout cela est scandaleux.

Mais voilà la vérité : les restructurations successives, le refus d'embaucher en CDI, le non remplacement des départs en retraite, le recours systématique aux contrats précaires, les nouvelles technologies mises en place sans préparation réelle comme MAESTRO et sans se soucier des conséquences sur la santé des salariés, les mensonges sur la charge de travail, les états statistiques contraires aux faits... Tout cela notre syndicat FO le dénonce depuis longtemps, tout cela nuit à l'image de Generali, mécontente nos intermédiaires et nos clients. Mais surtout tout cela conduit à la souffrance des salariés.

Et que dire de l'augmentation irresponsable des primes qui encourage les clients à trouver moins cher ailleurs, des nouvelles restructurations qui remettent en cause les métiers et les qualifications, et conduisent à la disparition de services entiers au siège et en délégation avec les menaces sur l'emploi à commencer par les CDD et les prestataires ?

On voudrait liquider l'entreprise ou préparer des suppressions massives d'emplois qu'on ne s'y prendrait pas autrement. **Il faut stopper ces plans irresponsables !**

**SIGNEZ** la pétition de notre syndicat FO et de l'UNSA qui réclame :

**Aucune suppression d'emploi, aucune exclusion ce qui implique :**

- **Le maintien de toutes les activités et de tous les postes sur chacun des sites**
- **Le maintien en poste de tous les CDD avec requalification en CDI**
- **Le maintien en poste de tous les prestataires avec proposition de régularisation en CDI**
- **Le remplacement de tout départ à la retraite par une embauche en CDI**
- **Le maintien dans l'UES de toutes les sociétés, y compris les succursales françaises de Generali.**

**Cette pétition a déjà été signée massivement dans plusieurs délégations et en région parisienne. Nous continuons à la présenter à partir de mardi 8 novembre à midi. VENEZ NOMBREUX !**

## ***Projet de fusion / absorption***

Le projet de fusion absorption par le groupe Generali Italie des deux filiales de Generali France, Generali immobilier et Generali investments est actuellement soumis, à la fois, au élus du comité central d'entreprise (CCE) et à ceux du CE DMSMO de Generali France.

Cette restructuration a pour effet de transformer ces deux sociétés en succursales de la maison mère italienne. La Direction prétend que ces succursales ne pourront plus faire partie de l'UES Generali Assurances, ce qui aurait des conséquences graves sur la sécurité de l'emploi pour les salariés concernés et sur l'avenir de Generali France.

**Faut-il prendre ces assertions de la Direction de Generali sans les examiner sérieusement voire les contester ? L'expérience nous a prouvé le contraire** si l'on se souvient des différentes procédures judiciaires sur la question de l'UES, sur la régularité des consultations des élus du personnel...

Notre syndicat FO qui revendique le maintien dans l'UES a proposé au CCE une **expertise juridique** pour examiner si la position de la Direction est conforme au droit du travail. Cette proposition n'a été soutenue que par les élus FO et UNSA. Nous avons fait une nouvelle tentative au CE DMSMO, cette fois le vote a été très serré puisque l'expertise a été rejetée par 9 voix seulement contre 8, seuls les élus CFDT et CGC ayant voté contre. Et encore le scrutin n'a pas été organisé selon les règles légales qui exigent un vote à bulletin secret avec isolement.

Notre syndicat FO reposera la question : les élus du CCE et du CE, quel que soit leur syndicat, doivent se rappeler que l'institution du comité d'entreprise a des prérogatives légales qui ont été définies dans l'intérêt des salariés. Il ne faut pas renoncer à les utiliser. Nous proposerons une rencontre sur cette question.

## ***Activités sociales et culturelles***

Juste une remarque sur les activités sociales et culturelles du CCE qui vient d'annoncer une augmentation sur les bons Noël et les chèques cultures, augmentation que nous soutenons bien évidemment.

Rappelons que le bureau du CCE, début 2011, avait prétendu faussement que le budget du CCE de cette année serait en baisse et avait procédé à la baisse des prestations ainsi qu'à une aggravation du règlement.

Rappelons que notre syndicat FO avait démenti ces mesures en expliquant, chiffres à l'appui, que le budget serait au contraire en hausse, ce qui est maintenant reconnu.

Alors pourquoi ne pas rétablir toutes les prestations au moins au niveau de 2010 et selon les règles de 2010 voire des règles plus favorables ? C'est ce que notre syndicat FO réclame.

## ***Pour nous contacter :***

Par téléphone : **06 78 87 81 79**. Par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr)

Et toujours nos sites <http://fogenerali.unblog.fr> / <http://foassurances.unblog.fr>



---

## ***Demande d'adhésion à Force Ouvrière***

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Email : .....